



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.11

N° de la demande : 2010-4250

Demande : Nouvelles étiquettes de produit ou modifications des étiquettes de produit – Nouveaux organismes nuisibles

Produit : Fongicide Evito 480 SC

Numéro d'homologation : 30408

Matière active (m.a.) : Fluoxastrobine

N° de document de l'ARLA : 2273420

Contexte

Le fongicide Evito 480 SC a été homologué au Canada pour la première fois le 29 juin 2012 et contient 480 g/L de fluoxastrobine. Ce produit est homologué, entre autres, pour la suppression de la rouille noire et de l'oïdium sur le blé et l'orge.

But de la demande

La présente demande de catégorie C.3.11 vise à ajouter sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC deux allégations concernant des maladies, à savoir la suppression de la rouille brune et des taches helminthosporiennes sur le blé (de printemps et dur) et l'orge.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'est exigée puisque les doses d'application pour le nouvel emploi du produit correspondent aux doses précédemment homologuées.

Évaluation de la valeur

Cinq essais sur le terrain ont testé le fongicide Evito 480 contre la rouille brune sur le blé d'hiver (n = 2) et les taches helminthosporiennes sur le blé de printemps (n = 3). Une application du fongicide Evito 480 SC à une dose de 146 ou 292 mL/ha a bien supprimé les taches helminthosporiennes sur le blé de printemps dans trois essais sur le terrain (réduction de la maladie de 85 à 100 %). Les niveaux de protection se sont avérés plus variables dans les essais concernant la rouille brune. Le moment d'application du fongicide Evito 480 SC a eu des répercussions directes sur l'efficacité du produit. L'application précoce du produit a réduit la gravité de la rouille brune de 12 à 39 %, tandis que son application tardive a entraîné la suppression ou la répression de la maladie (réduction de 61 à 81 %) dans des

conditions d'infection modérée à élevée. Dans l'ensemble, les traitements de fluoxastrobine ont augmenté le rendement de 8 à 33 % et sont statistiquement comparables aux normes commerciales. Les antécédents d'utilisation des États-Unis ont confirmé que l'application du fongicide Evito 480 SC en une ou deux fois, à raison de 146 ml/ha, a fourni des niveaux de protection uniformes contre la rouille brune et les taches helminthosporiennes sur le blé de printemps, avec une réduction de la maladie de 70 à 85 %. En raison de la similarité en ce qui concerne les organismes nuisibles et la biologie des cultures, le fongicide Evito 480 SC devrait permettre d'obtenir une suppression similaire des maladies du blé et de l'orge.

Conclusion

Après examen de la présente demande, l'ARLA estime que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation du fongicide Evito 480 SC concernant la répression de la rouille brune et des taches helminthosporiennes sur le blé (de printemps, dur) et l'orge.

References

- 2233840 2012, Efficacy Summary for Evito 480 SC Fungicide for Control of Leaf Rust and Tan Spot Diseases of Wheat and Barley, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3(D)
- 2233841 2012, Excel Tables for Efficacy Summary for Evito 480 SC Fungicide for Control of Leaf Rust and Tan Spot Diseases of Wheat and Barley, DACO: 10.2.3.1,10.2.3.3(D)
- 2233842 2009, Control of Foliar Wheat Diseases with Fungicides Stillwater, Oklahoma - 2008-2009, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2233843 2010, Control of Foliar Wheat Diseases with Fungicides Stillwater, Oklahoma 2009-2010, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2233844 2010, Evito for cereal diseases on flowering wheat, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2233845 2009, Efficacy of Evito on Cereal Diseases., DACO: 10.2.3.3(D)
- 2233846 2011, Efficacy of Evito on Cereal Diseases., DACO: 10.2.3.3(D)
- 2233847 2012, History of Credible Use in the United States, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2233848 2012, History of Credible Use in the United States, DACO: 10.2.3.3(D)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.